

**Contrat FED/2013/328440****Secteur**
Formation**Discipline**
Industrie musicale**Chef de file**
Conseil international
de la musique, France**Partenaires**
The Technical University of
Kenya, Kenya
Makerere University, Ouganda
Regroupement des
professionnels des arts et de
la culture d'Afrique Centrale
(RE.P.A.C.), Cameroun
Feux de Brazza, Congo
Busara Promotions, Tanzanie
Music Crossroads Malawi,
Malawi
Association Music Crossroads
Southern Africa Mozambique,
Mozambique
European Music Council e.V.,
Allemagne

AFRICAN MUSIC DEVELOPMENT PROGRAMME

Soutenir le secteur musical africain en améliorant ses capacités techniques, économiques, ses infrastructures, tout en valorisant son rôle dans la constitution des identités nationales

Les pays africains subsahariens possèdent un grand potentiel créatif. Toutefois, la professionnalisation du secteur reste très limitée. Il y a peu d'opportunités de formation pour les musiciens qui souhaitent vivre de leur art ; peu de connaissances et d'expertise en matière de droits de propriété intellectuelle et d'autres questions légales ; les infrastructures sont soit difficiles d'accès soit totalement absentes ; les échanges entre pays africains et entre l'Afrique et les autres parties du monde sont insuffisants. Le Conseil international de la musique (IMC), avec son réseau mondial d'organisations musicales et son groupement régional africain, le Conseil africain pour la musique, ainsi que les partenaires du projet, représentent un capital de connaissances et d'expertise qui leur permet d'aborder conjointement les défis mentionnés ci-dessus.

L'IMC Music Sector Development Program, lancé en 2008, s'inspire du principe fondateur de l'IMC : la musique contribue à la stabilité et au développement des sociétés ainsi qu'au développement humain et économique. L'African Music Development Program participe à cette vaste ambition. Ses objectifs principaux sont d'augmenter les capacités des professionnels de la musique, de promouvoir les compétences interculturelles et les échanges entre professionnels africains et européens de la musique, de sensibiliser à l'importance de la musique dans le développement socio-économique des sociétés. La valeur ajoutée de l'Action réside dans son réseau de partenaires ainsi que dans la diversité des activités proposées. Les partenaires du projet vont coopérer avec les festivals de musiques existants sur le continent, offrant aux musiciens africains l'opportunité de jouer sur scène. Le projet organisera des formations adressées aussi bien aux musiciens qu'aux institutions dans le but de renforcer à la fois les capacités professionnelles des acteurs et la gouvernance culturelle.

Les bénéficiaires du projet

Les professionnels de la musique en Afrique, avec une attention spéciale portée aux jeunes étudiants en musique et en management culturel en Afrique, les départements de musique des universités africaines, les étudiants européens de musiques ou cultures du monde, les organisations africaines de la musique, le secteur professionnel de la musique, les institutions académiques en Afrique, les organisations africaines de la société civile dans le domaine de la musique et les publics des festivals.

Les activités du projet

- Les activités académiques (échanges d'enseignants et d'étudiants/recherche) ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles ;
- La formation des professionnels de la musique ;
- La diffusion, la distribution et la publication des résultats.

Mis en œuvre par le Secrétariat
du Groupe des États ACPFinancé par
l'Union européenne



Durée : 36 mois
12/12/2013 - 11/12/2016

Budget total : 509,010.77 EUR

Montant de la subvention de l'UE : 379,510.77 EUR (74.56%)

Lieu de l'action : Congo, Cameroun, Tanzanie, Malawi, Mozambique, Zimbabwe, Kenya, Ouganda, Allemagne, France

Contact :

Charles Houdart
International Music Council
1 rue de Miollis
75015 Paris, France
Tel : +33 145684850
amdp@imc-cim.org
www.imc-cim.org

Les résultats attendus

Résultats généraux :

- La protection et la promotion des diverses expressions musicales africaines sont favorisées ;
- L'accès des artistes africains aux marchés internationaux est amélioré ;
- Le dialogue entre les différentes cultures musicales africaines est encouragé ;
- La sensibilisation au rôle de la musique dans le développement socio-économique des sociétés africaines est augmentée.

Les activités académiques :

- Des recommandations pour développer les échanges d'étudiants entre les départements de musique des universités africaines ;
- Une amélioration de la qualité de la formation professionnelle en musique et de l'enseignement de la musique ;
- Le renforcement de la reconnaissance de la musique africaine, de l'enseignement de la musique en Afrique et de la gestion de la musique africaine en Europe.

La formation des professionnels de la musique :

- Une amélioration de la qualité de la gestion des festivals à tous les niveaux ;
- Une augmentation du nombre d'organiseurs de festivals ayant des compétences professionnelles ;
- Echanges artistiques et de bonnes pratiques en gestion entre les festivals de musique en Afrique ;
- L'optimisation de la mobilité des artistes et des œuvres artistiques sur le continent africain ;
- Une amélioration du rôle et de l'efficacité des organisations musicales ;
- L'établissement d'un réseau stable du Conseil africain de la musique.

La diffusion, la distribution et la publication :

- Une hausse de la diffusion des créations des musiciens africains ;
- Une amélioration dans l'accès aux résultats des recherches, aux partitions musicales, aux instruments et aux méthodes d'enseignement ;
- Une présence accrue des professionnels de la musique africaine en Europe ;
- La diffusion des résultats des pôles d'activités de l'AMDP.

La durabilité de l'action

Des partenariats durables entre les institutions privées et publiques (par exemple universités/festivals) seront établis et l'African Music Development Program sera à l'origine d'échanges et de coopération pérennes entre les différentes organisations musicales de plusieurs pays africains.

Une meilleure qualité de la formation professionnelle et de l'enseignement musical permettront aux professionnels de mieux faire face aux défis liés à la transformation de l'industrie musicale. Les recommandations pour les échanges d'étudiants entre les départements d'universités africaines au-delà de la durée officielle du projet, l'amélioration du rôle et de l'efficacité des organisations musicales avec de meilleures capacités de mise en réseaux et d'échanges, la reconnaissance de la musique africaine, l'enseignement de la musique et la gestion de la musique en Europe, une meilleure appréciation de la valeur de la musique dans le développement socio-économique, la protection et la promotion de diverses expressions musicales africaines constituent autant d'éléments qui favoriseront durablement les relations et les échanges au niveau académique aussi bien que professionnel. De surcroît, le projet améliorera l'accès des professionnels africains de la musique au marché européen de la musique et renforcera les synergies, les capacités de défense des intérêts au niveau local et national ainsi que le dialogue interculturel.